

MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

À CONSERVER



MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!



MODALITÉS DES COLLECTES

Les collectes s'effectuent de 7 h à 19 h. Les bacs doivent être placés en bordure de la voie publique (et non dans l'emprise de la rue ou sur le trottoir) seulement à compter de 19 h, la veille de la collecte.

- Aucun déchet placé à côté du bac gris ou noir ne sera ramassé.
- Les résidus domestiques doivent obligatoirement être placés dans des bacs roulants conformes et ne doivent jamais être déposés dans les bacs de matières récupérables ou organiques fournis par la municipalité.

ATTENTION : Les cendres représentent un risque élevé d'incendie et ne doivent pas être déposées dans les bacs. Chaque année, elles donnent naissance à de nombreux foyers d'incendie. Il est recommandé d'en disposer directement sur le terrain.

L'industrie, le commerce ou l'institution qui désire bénéficier des services de collecte des matières résiduelles offerts par la Régie peut y adhérer en contactant sa municipalité (certaines restrictions s'appliquent).

Pour de plus amples informations et une liste détaillée des matières admissibles, consultez le www.riam.quebec.

AUTRES SERVICES



Écocentres (mi-avril à fin novembre)

Saint-Hyacinthe

1880, rue Brouillette, du vendredi au dimanche, de 8 h 30 à 16 h 30
Les remorques de plus de 4 pi X 8 pi ne sont pas acceptées.

Acton Vale

68, rue Noël-Lecomte, samedi et dimanche, de 8 h 30 à 16 h 30
Les remorques de plus de 5 pi X 10 pi ne sont pas acceptées.

Gros rebuts (3 collectes par année)

Objets d'usage domestique trop gros pour être placés dans le bac, déposés en bordure de rue, la veille de la collecte.
Ramassés le jour prévu au calendrier, entre 7 h et 19 h.

Les petits résidus, même déposés dans des sacs ou des boîtes, les matériaux de construction, les résidus informatiques et électroniques ne sont pas acceptés.

Terre et branches

1000, rue Lemire, Saint-Hyacinthe
Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 15
Le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 15

Résidus domestiques dangereux

Les samedis 24 mai et 6 septembre
900, rue Turcot, Saint-Hyacinthe, de 8 h 30 à 16 h 30
Le samedi 13 septembre
940, rue du Centre, Saint-Jude, de 7 h 30 à 11 h
1505, 3^e Avenue, Acton Vale, de 13 h à 16 h 30

Vidange des installations septiques

Aux deux ans, de mai à octobre, selon le circuit déterminé par la Régie.
Il est important de maintenir vos coordonnées à jour à la Régie.
Dégager entièrement les couvercles pour éviter des frais de déplacement inutile.

Pour toute question ou commentaire, veuillez communiquer avec la Régie au 450 774-2350 ou consulter le site Internet au www.riam.quebec.

CALENDRIER 2025

LA PRÉSENTATION, SAINT-BARNABÉ-SUD, SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE,
SAINT-HUGUES, SAINT-JUDE, SAINT-LOUIS, SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU ET SAINT-SIMON

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				3	4							1								1			1			4	5
5	6	7			10	11	2	3	4			7	8	2	3	4			7	8	6	7	8			11	12
12	13	14		16	17	18	9	10	11		13	14	15	9	10	11		13	14	15	13	14	15			18	19
19	20	21		23	24	25	16	17	18		20	21	22	16	17	18		20	21	22	20	21	22			25	26
26	27	28		30	31		23	24	25		27	28		23 ₃₀	24 ₃₁	25		27	28	29	27	28	29		30		
MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				2	3		1	2	3			6	7			1			4	5					1	2	
4	5	6			9	10	8	9	10			13	14	6	7	8			11	12	3	4	5			8	9
11	12	13			16	17	15	16	17			20	21	13	14	15			18	19	10	11	12			15	16
18	19	20			23		22	23	24			27	28	20	21	22			25	26	17	18	19			22	23
25	26	27			30	31	29	30						27	28	29					24 ₃₁	25	26			29	30
SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2			5						3	4				1				1		1	2			5	6
7	8	9			12		7	8	9			10	11	2	3	4			7	8	7	8	9		11	12	13
14	15	16			19	20	12	13	14			17	18	9	10	11			14	15	14	15	16		18	19	20
21	22	23			26	27	19	20	21			24	25	16	17	18			21	22	21	22	23			26	27
28	29	30					26	27	28			31		23 ₃₀	24	25			28	29	28	29	30		31		

 Déchets  Matières récupérables  Matières organiques  Férié
 Collecte des gros rebuts (La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Jude)
 Collecte des gros rebuts (Saint-Hugues, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Simon)
 Collecte des résidus domestiques dangereux (pour les lieux de collecte, voir la section AUTRES SERVICES ou le SITE INTERNET DE LA RÉGIE)

Les bacs verts, bleus et bruns sont la propriété de la municipalité et doivent rester sur place lors d'un déménagement.